NOTE D'INFORMATION

WG EPARGNE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25056 en date du 09/04/2025.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **M. Réda Hilali** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Tél: 05 22 45 38 38

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

NL

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **WG EPARGNE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042541**
- Date et référence de l'agrément : **05/02/2025, GP25022**
- Date de création : **15/03/2016**
- Siège social : **416, rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION** sise à **416, rue Mustapha EL Mâani, 21000 - Casablanca** représentée par **M. Réda Hilali** en sa qualité de **Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca** représenté par **M. Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
Wafa Gestion	Taib MAATA	0522 45 38 38

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Mohamed HDID.**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **10% MASI Rentabilité Brut publié par la Bourse de Casablanca + 90% MBI Global publié par BMCE Capital.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion vise à obtenir sur une durée de placement recommandée de 10 ans, une performance supérieure à celle de l'indice de référence. Pour y parvenir, le fonds investira sur le marché Obligataire et le marché Actions en adoptant une allocation dynamique entre les deux poches en fonction des perspectives de chaque marché. Aussi, et afin de diversifier les sources de performances le fonds pourra réaliser des opérations de placement en devises dans la limite de la réglementation en vigueur.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Actions » et liquidités , en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public et à hauteur de 90% de ses actifs, sans les atteindre, hors titres d'OPCVM « Obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le FCP pourra investir en droits d'attribution ou de souscription et en certificats d'investissements cotés à la Bourse de Casablanca au sein de la poche Actions. Le FCP pourra investir au maximum 10% de son actif sur le marché monétaire, à savoir, dans les opérations de pension ainsi que dans les titres de créances négociables (TCN) dont la maturité résiduelle est inférieure à un an. Le FCP pourra effectuer des opérations de prêts et d'emprunts de titres dans les règles et conditions de la réglementation en vigueur. L'investissement en titres d'OPCVM, toutes catégories confondues, n'excédera pas 10% de l'actif net. Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur. Enfin, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net en autres valeurs selon les conditions de la réglementation en vigueur.

 Cette stratégie de diversification cherchera à profiter des mouvements haussiers sur ces marchés dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille.

 L'univers d'investissement du FCP WG EPARGNE inclut les éléments ci-après :

 - Actions cotées à la Bourse de Casablanca ;

 - Certificats d'investissements et droits d'attributions ou de souscriptions cotés ;

 - Titres d'OPCVM ; titres de FPCT et d'OPCC ;

 - Titres de créances négociables ; obligations ;

 - Titres émis ou garantis par l'Etat marocain ;

 - Dépôts à terme ;

 Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de mise et de prise de pension dans les règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **10 ans**
- Souscripteurs concernés : **Personnes Physiques telles que précisées au niveau du mandat de gestion.**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **21/04/2016**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage de la valeur liquidative dans les locaux de Wafa Gestion et publication dans un journal d'annonces légales selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**
 - **Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Wafa Gestion.**
 - **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative suivante.**

 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'Etablissement de Gestion du FCP.**

 Les porteurs de parts du fonds seront informés par mail et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution.

 En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice.

 Entité en charge de la distribution : ATTIJARIWAFA BANK sise à Casablanca, 2, Bd Moulay Youssef - Téléphone : 0522 29 88 88.

 Entité en charge de l'information de la distribution : WAFA GESTION sise à Casablanca, 416, Rue Mustapha El Maani - Téléphone : 0522 45 38 38.

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

NL

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par la société de gestion de l'OPCVM. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque date de calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**

 Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais de publications :	20 000 DHS
(2) Honoraires du commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%
(4) Frais du dépositaire :	0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
En contrepartie de la prestation de gestion, WAFA GESTION recevra :	Des frais de gestion tels que fixés dans le mandat de gestion.

NL